



# RÈGLES DE PARTICIPATION

## Concours #EyesOnEarth, qu'est-ce que c'est ?

**Les forêts sont un allié précieux dans la lutte contre le changement climatique dans les pays méditerranéens**

Le bassin méditerranéen est une région unique en raison de son climat, de son environnement, de son histoire et de sa culture. Tout au long de l'année, des millions de visiteurs du monde entier affluent pour profiter de la douceur du climat, de la nourriture et des paysages magnifiques. Cependant, la région méditerranéenne est très violemment frappée par les effets du changement climatique ; la température moyenne dans le bassin méditerranéen a augmenté de 1,4 °C depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, alors que la hausse moyenne mondiale est de 1,1 °C. Sans mesures concrètes de décarbonisation, les températures devraient encore augmenter de 1,5 °C d'ici 2050.

Le changement climatique risque de détériorer le climat méditerranéen et d'avoir d'énormes répercussions sur la vie des habitants de la région : environ 180 millions d'individus vivant dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée souffrent déjà des vagues de chaleur, des incendies de forêt, de la sécheresse et de la pollution atmosphérique. De plus, les effets négatifs du changement climatique dans les pays méditerranéens mettent également en péril les moyens de subsistance des populations en nuisant à l'approvisionnement en eau et aux industries essentielles, telles que l'agriculture, le tourisme et l'économie bleue.

Les écosystèmes naturels des pays méditerranéens, y compris les forêts, sont également confrontés aux effets du changement climatique, et sont menacés par des risques accrus de perte de biodiversité, d'incendies de forêt catastrophiques et de sécheresse.

Cependant, les forêts jouent un rôle essentiel dans les stratégies d'atténuation de lutte contre le changement climatique. Les forêts contribuent naturellement à la régulation du climat en influençant les régimes climatiques locaux et régionaux, notamment la température, l'humidité et les précipitations. Lorsqu'elles sont gérées de manière durable, les forêts peuvent améliorer la résilience au changement climatique et apporter des avantages considérables aux populations et à la planète :

- La gestion durable des forêts contribue à limiter les émissions et à ralentir le changement climatique en empêchant la déforestation, en promouvant des pratiques durables d'utilisation des terres et en mettant en œuvre des techniques d'exploitation et de récolte responsables. Les forêts font office de **«puits de carbone»** en absorbant le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'atmosphère par photosynthèse, et en le stockant dans la biomasse et les sols. Les pratiques de gestion durable des forêts peuvent renforcer la capacité des forêts à piéger le carbone.
- Les effets du changement climatique, tels que l'augmentation des températures, la dérégulation des régimes de précipitations et les phénomènes climatiques extrêmes, nuisent aux écosystèmes forestiers et à leur capacité à fournir des **services écosystémiques**. La **reconstitution**, la **restauration** et la gestion durable des forêts peuvent améliorer la résilience des écosystèmes et leur capacité d'adaptation
- La gestion forestière centrée sur la protection et la restauration des forêts peut contribuer à la conservation de la **biodiversité**, à la préservation des **ressources en eau** et à la création de **moyens de subsistance** pour les communautés locales.
- La **bioéconomie circulaire** forestière peut maximiser la valeur des forêts tout en promouvant la durabilité et en minimisant l'impact sur l'environnement. La bioéconomie forestière peut être une réponse aux économies fondées sur les combustibles fossiles et vise à créer une économie plus durable et circulaire. Dans ce contexte, les résidus de biomasse provenant de la sylviculture et des industries de transformation du bois peuvent être utilisés pour produire de la bioénergie ou être transformés en produits à valeur ajoutée.

Les accords internationaux tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les initiatives telles que Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) reconnaissent les interdépendances entre le changement climatique et la gestion des forêts et visent à intégrer la conservation et la gestion durable des forêts dans les stratégies mondiales de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets. Moreover, the new EU Forest Strategy for 2030 reflects the EU's commitment to promoting sustainable forest management, biodiversity conservation, climate change mitigation, and the development of a bioeconomy based on forest resources. The Strategy goes beyond the EU territory as an important pillar of the EU Green Deal and its External Dimension.

De plus, la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030 reflète l'engagement de celle-ci à promouvoir la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et le développement d'une bioéconomie fondée sur les ressources forestières. La stratégie ne se limite pas au territoire de l'UE, car elle constitue un pilier important du Pacte vert pour l'Europe et de sa dimension extérieure.

## Le concours #EyesOnEarth

Après deux éditions réussies des concours régionaux #EyesOnGreen et #EyesOnBlue, et en accord avec la Journée mondiale de l'environnement, la DG NEAR, EU Neighbours South, le programme [SwitchMed/MedWaves](#), l'[Institut européen de la forêt](#), avec le soutien de IEV CT Med, font équipe pour cette troisième édition nommée **#EyesOnEarth**.

Le concours vise à sélectionner les meilleures éco-innovations entrepreneuriales et initiatives de la société civile dans les secteurs de la conservation et de la gestion durable des forêts de l'eau, dans huit pays arabes du sud de la Méditerranée : l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine<sup>1</sup> et la Tunisie.

#EyesOnEarth donne la parole aux acteurs du changement et aux innovateurs et les aide à proposer des modèles commerciaux durables et des innovations sociales s'attaquant aux problèmes liés aux forêts et aux menaces pour la biodiversité et l'environnement dans les pays méditerranéens.

## Que cherchons-nous ?

Le concours #EyesOnEarth est à la recherche de visionnaires et d'innovateurs qui ont adopté des modèles d'entreprise durables et qui font preuve d'innovation sociale. Nous cherchons des individus ou des entreprises qui s'engagent à relever les défis auxquels sont confrontées les forêts méditerranéennes et qui se consacrent à la protection de la biodiversité et de l'environnement.

Le concours #EyesOnEarth a pour objectif de trouver des approches axées sur la recherche de solutions, ainsi que des entrepreneurs et des initiatives de la société civile souhaitent apporter un changement positif dans la région. Ce concours est la plateforme parfaite pour présenter votre éco-innovation entrepreneuriale ou votre initiative de la société civile.

## Qui peut participer ?

Cette année, le concours est **ouvert aux** :

1. Entreprises durables en phase de lancement et de développement travaillant dans le domaine de la bioéconomie circulaire forestière.
2. Organisations locales de la société civile et organisations communautaires s'attaquant aux défis environnementaux et sociaux dans les domaines de la conservation et de la gestion durable des forêts.

Les **secteurs plus particulièrement ciblés** sont les suivants :

1. **Conservation de la biodiversité** : actions visant à protéger et à préserver la diversité des espèces végétales et animales, ainsi que leurs habitats, au sein des écosystèmes forestiers.
2. **Régénération des forêts** : actions visant à créer de nouvelles zones vertes ou à restaurer une zone précédemment boisée après qu'elle a été altérée ou appauvrie.
3. **Bioéconomie forestière** : activités économiques et sociales qui utilisent les ressources forestières et la biomasse comme base pour la production de matériaux renouvelables, d'énergie et d'autres produits biosourcés.
4. **Stratégies d'entreprises en matière d'économie circulaire** : produits ou services visant à prévenir les sources de pollution terrestres portant atteinte aux forêts ou à y apporter des solutions, dont les principales caractéristiques sont l'éco-conception et l'éco-innovation.

1. Cette désignation ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

## Les critères de participation sont les suivants :

### Modèles d'entreprise durables :

- a. Être une entreprise créée il y a au moins deux ans avant la date limite du présent appel à candidatures.
- b. Être une entreprise enregistrée.
- c. Cibler l'un des secteurs mentionnés ci-dessus.
- d. Avoir un modèle d'entreprise durable, basé sur l'interdépendance entre la société, l'environnement et l'économie<sup>2</sup>.
- e. Être établi dans l'un des pays éligibles au concours, à savoir : l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine et la Tunisie.

### Organisations de la société civile ou organisations communautaires :

- a. Être une Organisation de la société civile<sup>3</sup>.
- b. Être légalement enregistrée comme organisation à but non lucratif.
- c. Être enregistrée au moins deux ans avant la date limite du présent appel à candidatures.
- d. Cibler l'un des secteurs mentionnés ci-dessus.
- e. Être établi dans l'un des pays éligibles au concours, à savoir : l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine et la Tunisie.

## Quels sont les prix ?

### Deux prix pour chaque catégorie principale (modèles d'entreprise / organisations de la société civile) seront décernés :

- a. **1<sup>er</sup> prix** : un prix en espèces de 1500 euros de la part de la DG NEAR et un bon d'achat d'une valeur de 2000 euros à dépenser en services ou dans une formation pour l'entreprise.
- b. **2<sup>ème</sup> prix** : un prix en espèces de 1000 euros de la part de la DG NEAR et un bon d'achat d'une valeur de 1,500 euros à dépenser en services ou dans une formation pour l'entreprise.

2. Veuillez consulter notre définition du modèle d'entreprise durable dans la publication suivante : Burcu Tuncer et Giorgio Mosangini. SCP/RAC. (2020) « Les stratégies d'entreprises en matière d'économie circulaire : cadre conceptuel pour guider le développement de modèles d'affaires durables ». Disponible à l'adresse suivante: <https://www.theswitchers.eu/wp-content/uploads/2020/06/Strategies-for-the-Development-of-CEBM-1.pdf?>

3. La définition d'une Organisation de la société civile est celle utilisée par la Fonds de la société civile (FSC), programme financé par l'UE : « L'UE considère les Organisations de la société civile comme des acteurs non étatiques à but non lucratif opérant sur une base indépendante et responsable, à savoir : les organisations non gouvernementales ; les organisations représentant les populations autochtones ; les organisations représentant les minorités nationales et/ou ethniques ; les organisations de la diaspora ; les organisations de migrants dans les pays partenaires ; les associations de commerçants locaux et les groupes de citoyens ; les coopératives ; les associations d'employeurs et les syndicats (partenaires sociaux) ; les organisations représentant les intérêts économiques et sociaux ; les organisations luttant contre la corruption et la fraude et promouvant la bonne gouvernance ; les organisations de défense des droits civils et de lutte contre les discriminations ; les organisations locales (y compris les réseaux) impliquées dans la coopération et l'intégration régionales décentralisées ; les organisations de consommateurs ; les organisations pour les femmes et la jeunesse ; les organisations environnementales, d'enseignement, culturelles, et scientifiques ; les instituts de recherche ; les universités ; les églises et les associations et communautés religieuses ; les médias ; et toutes les associations non gouvernementales et fondations indépendantes, y compris les fondations politiques indépendantes

# Chronologie

- **21 juin** : ouverture des candidatures
- **21 juillet** : clôture des candidatures
- **Du 21 juillet au 05 août** : évaluation par le jury
- **05 août** : sélection des 10 meilleurs projets par le jury
- **Fin août à mi-septembre** : vote public sur les pages des médias sociaux d'EU Neighbours South

## Critères d'évaluation – Catégorie 1

Critères	Questions clés	Type	Pondération	Note maximale
<b>A. Proposition de valeur</b>	A1. Pouvez-vous comprendre clairement ce que l'entreprise offre/résout/fournit ? A2. Est-ce pertinent et logiquement lié aux défis environnementaux sous-jacents que l'entreprise entend résoudre ?	O/N 10 Points	A1: 60% A2: 40%	A1: 6 A2: 4
<b>B. Défis environnementaux</b>	B1. L'entrepreneur justifie-t-il clairement que l'entreprise apporte une solution directe à un défi environnemental relatif aux catégories du concours ? B2. Cette solution est-elle pertinente dans le contexte local et régional ?	O/N 15 Points	B1: 70% B2: 30%	B1: 10,5 B2: 4,5
<b>C. Bénéfices environnementaux</b>	C1. L'entrepreneur fournit-il des chiffres quantitatifs pour justifier les bénéfices environnementaux du projet ? C2. Ces bénéfices sont-ils pertinents par rapport au contexte local et régional ?	O/N 10 Points	C1: 65% C2: 35%	C1: 6,5 C2: 3,5
<b>D. Bénéfices sociaux</b>	D1. L'entrepreneur fournit-il des chiffres quantitatifs pour justifier les bénéfices sociaux du projet ? D2. Ces bénéfices sont-ils pertinents par rapport au contexte local et régional ?	O/N 10 Points	D1: 60% D2: 40%	D1: 4,8 D2: 3,2
<b>E. Faisabilité économique</b>	E1. Les informations fournies par l'entrepreneur sont-elles suffisantes pour prévoir la solidité économique du projet ? E2. Les informations fournies donnent-elles un aperçu de la viabilité de ses modèles de revenus ?	O/N 10 Points	E1: 60% E2: 40%	E1: 6 E2: 4
<b>F. Innovation</b>	F1. L'entrepreneur décrit-il et justifie-t-il explicitement en quoi la proposition de valeur du projet est unique dans son contexte et comment elle apporte une valeur ajoutée par rapport au marché/à la solution technologique actuelle ?	O/N 5 Points	F1: 100%	F1: 5

## Critères d'évaluation – Catégorie 2

Critères	Questions clés	Type	Pondération	Note maximale
<b>A. Proposition de valeur / Mission</b>	A1. Pouvez-vous identifier clairement la valeur environnementale créée par l'organisation de la société civile / l'organisation communautaire ? A2. Est-ce pertinent et logiquement lié aux défis environnementaux sous-jacents que l'organisation de la société civile / l'organisation communautaire entend résoudre ?	O/N 10 Points	A1: 60% A2: 40%	A1: 6 A2: 4
<b>B. Défis environnementaux</b>	B1. L'organisation de la société civile / l'organisation communautaire répond-elle clairement à un défi environnemental relatif aux catégories du concours ? B2. Cette solution est-elle pertinente dans le contexte local et régional ?	O/N 15 Points	B1: 70% B2: 30%	B1: 10,5 B2: 4,5
<b>C. Bénéfices sociaux</b>	C1. L'organisation de la société civile / l'organisation communautaire fournit-elle des chiffres quantitatifs pour justifier les bénéfices sociaux de leur mission ? C2. Ces bénéfices sont-ils pertinents par rapport au contexte local et régional ?	O/N 15 Points	C1: 60% C2: 40%	C1: 9 C2: 6
<b>D. Sensibilisation de la population</b>	D1. Les informations fournies par le candidat sont-elles suffisantes pour évaluer le soutien à la communauté et l'interaction sociale au niveau local ?	O/N 10 Points	D1: 100%	D1: 10

## Mode d'inscription

Google Form

## Jury

Le jury est composé de quatre experts, respectant un équilibre géographique et de genre, qui seront désignés par les partenaires et annoncés sur les réseaux sociaux.